



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JANVIER 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 janvier 2014 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

- Madame le Maire, Paola Hawa;
- Mesdames les conseillères Dana Chevalier et Andrée Deschamps;
- Messieurs les conseillers Ryan Young, Daniel Boyer, Yvan Labelle et Michel Boudreault;

Le directeur général, Monsieur Martin Bonhomme.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Me Lucie Gendron, greffière, agit comme secrétaire de la présente séance.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

01-030-14 Ouverture de la séance

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Andrée Deschamps

D'ouvrir la séance extraordinaire du 29 janvier 2014. Il est 18h37.

Adoptée à l'unanimité.

01-031-14 Ordre du jour

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Ryan Young

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

01-030-14 Ouverture de la séance

01-031-14 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes

3. Développement communautaire

4. services techniques Finances

5. Finances

6. Administration et greffe

01-032-14 Approbation du budget de la Société de
Développement commercial (SDC) pour l'année 2014

7. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

01-033-14 Adoption du règlement numéro 758 concernant la
taxation pour l'année 2014 de la Ville de Sainte-
Anne-de-Bellevue

01-034-14 Adoption des comptes

8. Dépôt de documents

9. Levée de la séance

01-033-14 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

La période de questions est ouverte à 18h38 et close immédiatement après étant donné qu'il n'y a aucune question des personnes présentes dans la salle.

3. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

4. SERVICES TECHNIQUES FINANCES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

5. FINANCES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6. ADMINISTRATION ET GREFFE

01-032-14 Approbation du budget de la Société de Développement commercial (SDC) pour l'année 2014

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Andrée Deschamps

Appuyé par Michel Boudreault

D'approuver le budget de la Société de Développement commercial (SDC) pour l'année 2014 tel que déposé par la SDC.

Adopté à l'unanimité.

7. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÉGLEMENTS

01-033-14 Adoption du règlement numéro 758 concernant la taxation pour l'année 2014 de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

ATTENDU la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1);

ATTENDU la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1);

ATTENDU la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal (2008, chapitre 19)

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2013, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young

Appuyé par Daniel Boyer

D'adopter le règlement numéro 758 dont copie est jointe en annexe «A».

Adoptée à l'unanimité.

01-034-14 Adoption des comptes

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier

Appuyé par Daniel Boyer

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 22 janvier 2014;

543 463,51\$

+Liste des comptes fournisseurs en date du 22 janvier 2013

80 369,74\$

Total :

623 833,25\$

Adoptée à l'unanimité.

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose :

- **Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « A »;**

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

01-035-14 Levée de la séance

Il est proposé par Andrée Deschamps
Appuyé par Michel Boudreault

De lever la présente séance extraordinaire. Il est 18h40.

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

M^e Lucie Gendron, avocate
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-9096